



# FLASH PNC

## DP #197

6 Juillet 2018 

## QUESTIONS DP JUILLET

### → CET

**Le seul support existant permettant de consulter le solde de votre CET est la fiche de paie.**

### → PDJ STR

Faites des rapports sur le pdj si les salaisons ne sont pas réfrigérées, les fruits d'une qualité douteuse... Bref, remontez l'information ! Nous avons besoin de retours pour améliorer cette prestation ! 

### → CATERING LYS

 Des problèmes de catering sont connus, notamment suite aux divers changements avions etc... Une campagne d'informations de la Direction doit sortir entre le 10 et le 31 juillet pour que vous puissiez faire remonter un maximum de non-conformités en vue d'effectuer des actions correctives.

### → BASE TAXI T2G CDG

**Les problèmes de circulation liés à la nouvelle base de taxis basée au T2G, ont été remontés à AF et à ADP. Malheureusement, aucune amélioration n'est à prévoir pour l'instant. Si vous êtes en retard au briefing, appelez la régulation et informez-les de la raison.**



### → HORAIRES RPC

Les horaires de RPC sont susceptibles de changer d'une saison à l'autre afin de s'adapter au programme de vols de la saison en question.

### → DDA REFUSÉS

Lorsqu'un DDA refusé apparaît sur le planning en OFD, il est malgré tout considéré comme refusé et cela n'a pas d'incidences sur le nombre de OFF mensuels, ni sur le nombre de DDA.

### → SERVICE PAIE

**Suite à une surcharge de travail en juin, la permanence téléphonique du service paie a été interrompue. Elle devrait reprendre en juillet. En cas de soucis, contactez vos DP !**

### → DOCUMENTATION ÉLECTRONIQUE

Afin de ne plus recevoir les mises à jour papier, il faut en faire la demande à be@hop.fr, celles-ci devraient à terme être supprimées dès que les HOPPAD auront été livrés à tous les PNC.

### → PRIMES D'INCITATION NON PAYÉES

**Si vous avez des primes non payées, vous devez d'abord passer par le service Régulation qui doit les faire apparaître sur votre planning pour que le service Paie les traite. Si la Régulation ne fait pas le nécessaire, la Paie ne peut être au courant des primes de déclenchement. Faites des photos d'écran lorsqu'une prime est octroyée. Cela prouve qu'elle a bien été attribuée au cas où il faudrait justifier par la suite du non-paiement de celle-ci.**

### → RAPPEL DÉCOUCHÉ

Lorsqu'un découché, non prévu, est proposé au PNC (à la place d'une nuit sur sa base), celui-ci se fera avec **ACCORD DU PN MAIS SANS PRIME.**



**Adhérez en ligne !**

<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>



## → RIDEAUX SALES

Il semblerait que le remplacement des rideaux sur E-Jet soit un projet très coûteux. Un nettoyage de ceux-ci est envisagé. Nous avons suggéré que celui-ci soit fait lors des Check C des avions.

## → ROTATIONS RÉCURRENTES

Selon la programmation, il est difficile de varier les rotations des PNC ayant une restriction médicale à causes des limitations. C'est pourquoi ces PNC font souvent les mêmes vols.

## → CET

La Direction nous informe qu'il n'est plus possible à ce jour de basculer des jours de CET vers les CP (cela était possible jusqu'au 21 juin uniquement), contrairement à ce qui nous avait été dit par la Direction de la production. Nous ne manquerons pas de revenir sur ce sujet dans les jours à venir. La rémunération des jours de CET et CP n'est pas équivalente. Un jour de CET est payé à 1/30 ème du SMMG.

## → BOURSE DES VOLS

Celle-ci est entre les mains de la DSI. Le cahier des charges est en cours de finalisation et devrait donc bientôt être disponible sur HOPTEAM.

## → POSITION DE SÉCURITÉ

Suite à une harmonisation des procédures, c'est la position de sécurité présentée sur les cartons de sécurité en cabine qui fait foi.



## → FAISANT FONCTION CC

Les 3 mois d'expérience requis sur la machine pour faire fonction C/C devrait être mis en place dès la fin de semaine prochaine et prendra effet immédiatement.

## → ACCIDENT EN STAND BY

Un PN qui se blesse en stand by hors base sera rapatrié par la Compagnie mais pas forcément couvert. Cela dépend des circonstances de l'accident.

## → DEPU

170 DEPU ont été transportés sur l'ensemble des coques HOP! depuis le 1er janvier 2018. On note également 5 incidents avec des DEPU (4 concernant le seating et 1 concernant le comportement).

## → CONTRAT TRAVAIL

Un PNC peut avoir une autre activité salariée sur ses mois off (en cas de TA) mais il ne doit pas exercer une activité aérienne. Il doit de plus en informer la compagnie.

## → SPÉCIFICITÉ PNC FÉMININ

L'article de loi 2016-41 du 26 janvier, article 87 prévoit que la salariée qui doit subir une assistance médicale à la procréation bénéficie d'une autorisation d'absence pour les actes médicaux et ce, sans diminution de sa rémunération. Concrètement, vous devez prévenir le service paie et la régulation.

## → PAXI (PAX INDISCIPLINÉ)

Un livret sur une conduite à tenir face aux PAXI sortira courant de l'été.

## PROCHAINE RÉUNION DP LE 02 AOÛT 2018



VOUS AVEZ UNE QUESTION DP ?

CONTACTEZ VOS DP et RSDP UNAC HOP!



→ 06 73 39 74 31  
christelle@unachop.com



→ 06 21 52 33 04  
jenny@unachop.com



→ 06 65 92 80 90  
gaelle@unachop.com



→ 06 11 70 58 99  
fabrice@unachop.com